

La Mission Handicap :

L'inclusion pour tous : Compensation du handicap et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Le handicap est entendu au sens de la définition posée par la loi du 11 février 2005 «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cependant, si les handicaps invisibles ou visuels et auditifs compensés sont compatibles avec des formations paramédicales.

Les exigences du programme (un exemple pour conjuguer situation de handicap et formation infirmière)

Selon « Les mesures d'aménagement pour les étudiant(s) de sciences infirmières en situation de handicap » – Perspective soignante – N°66 – Décembre 2019 page 111-123.

Les exigences du programme de formation doivent être prises en considération. Les ordres professionnels ont élaboré des documents pour informer sur les exigences générales et les critères de rendement que doivent respecter les infirmières, ces informations concernant les étudiants en situation de handicap qui songent à suivre des études en sciences

infirmières, mais aussi les conseillers d'orientation, les établissements d'enseignement, les agents d'admission aux programmes d'études en sciences infirmières, ou les dispensateurs de services aux étudiants ayant des incapacités et le public.

A titre d'exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) préconise que les personnes qui s'intéressent à la profession infirmière aient les habiletés cognitives requises, la capacité de colliger des informations, d'exercer une pensée critique, qu'elles aient les habiletés physiques et motrices requises, fassent preuve de résilience, respectent la déontologie, aient des aptitudes en communication et en relations interpersonnelles.

- Les habiletés cognitives concernent l'acquisition des nouvelles informations de différentes sources, le maintien de l'attention et de la concentration dans les diverses activités d'apprentissage, la mémorisation des connaissances, leur mise en pratique et leur transférabilité dans diverses situations.

La capacité de colliger des informations implique de participer à des situations d'apprentissage et d'interagir avec les patients. Elle repose sur l'observation, l'écoute, la lecture, la compréhension et la synthèse des renseignements qui sont obtenus auprès des patients.

- En matière de pensée critique, l'étudiant(e) doit pouvoir examiner les besoins des patients pour déceler les signes ou symptômes, réfléchir, interpréter et réagir de manière adaptée selon le contexte des personnes interrogées et observées.

- Les habiletés physiques et motrices renvoient à l'endurance- répéter des mouvements, travailler longtemps -, à la force physique – aide aux patients, déplacer, tirer et transporter des choses -, à la mobilité – se déplacer, se pencher, marcher, se tenir debout et garder son équilibre – et à la motricité fine – dextérité et manipulation.
- La résilience renvoie à l'adaptation et à la gestion des situations de tout genre.
- Les aptitudes en communication et en relations interpersonnelles se rattachent à la capacité de nouer des relations avec autrui. Elles nécessitent de l'observation, de l'écoute, des capacités en communication orale et écrite, et la capacité de percevoir et de transmettre des informations.

Ainsi, sans discrimination, les étudiants et élèves doivent avoir les compétences physiques et intellectuelles nécessaires au bon déroulement de leurs études et pour un exercice possible une fois le diplôme obtenu.

Pour les étudiants ou élèves présentant un handicap justifiant la mise en œuvre de mesures particulières pour les épreuves de validation des unités d'enseignement ou modules.

Les conditions particulières possibles sont, pour les épreuves écrites et orales, la lecture des sujets d'évaluation, la mise en place du tiers temps et l'agrandissement des sujets en ARIAL 16 par exemple

N'hésitez pas à en parler à votre référent de suivi pédagogique si vous ne l'avez pas fait dès votre entrée en formation, pour que les conditions

particulières qui vous sont utiles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Ces dispositions sont accordées par le Directeur du Campus lors de la section pédagogique, une des instances de l'institut.

Un accompagnement renforcé des étudiants et élèves en situation de handicap dit invisibles déjà aujourd'hui et renforcé à compter du projet d'institut

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

Les handicaps invisibles peuvent être de plusieurs types dont voici quelques exemples:

- Les maladies chroniques et/ou invalidantes telles que le diabète, le cancer, la sclérose en plaques ou encore certaines maladies rares. Ces pathologies peuvent se manifester par intermittence. Une bonne communication avec la personne concernée est essentielle pour son intégration professionnelle.
- Les troubles cognitifs, qui concentrent notamment les troubles « Dys » (dysphasie, dyspraxie, dyslexie, etc.). Ces handicaps sont trop souvent confondus avec la maladresse ou dans certains cas la déficience

intellectuelle. Loin de ces préjugés, les personnes en situation de handicap cognitif sont souvent de véritables atouts pour le milieu professionnel.

- Les handicaps psychiques dont font partie les troubles phobiques, la dépression ou encore la schizophrénie. La spécificité de cette catégorie est son aspect situationnel : la manifestation de ces troubles dépend de l'environnement dans lequel évolue la personne qui en est atteinte. Il est important d'être attentif aux signaux que peut renvoyer un collaborateur (isolement, perte de confiance en soi, épuisement, etc.) pour proposer des solutions.
- Les handicaps sensoriels, qui incluent notamment la déficience visuelle, la surdité ou encore l'anosmie. Ceux-ci nécessitent généralement une adaptation du poste de travail. De nombreuses solutions technologiques existent et permettent aux collaborateurs de travailler en toute autonomie

Les enjeux sont de taille : comprendre les besoins des personnes souffrant de troubles des apprentissages ou de handicaps favorisant le décrochage ou des difficultés d'insertion professionnelle pour concevoir un enseignement inclusif et profitable à tous.

L'accessibilité pour « l'accès de tout à tous »

Au-delà de l'accessibilité des locaux, nous retenons la définition ci-dessous :

Les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné (dans le cas présent, au Campus). On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'ascenseur, l'abonnement à des e-books, l'accessibilité des informations en ligne, etc...

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations, pédagogiques et de bonnes pratiques, qui en améliorant l'accessibilité de tous, permettent également de résoudre une partie des problèmes singuliers et s'avère dès lors être une option à privilégier.

Ainsi nos objectifs sont :

- Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et le référent handicap du Campus des métiers de la santé
- Mieux repérer et mieux accompagner les étudiants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier visé.
- Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour le campus des métiers de la santé Val de lys Artois comme le montre les actions en cours ou futures.

Un référent handicap est désigné et s'appuie sur la cellule d'accompagnement et de maintien dans l'emploi de la DRH de l'établissement support (Dispositif de reclassement professionnel, aménagement du poste de travail...)

Un dispositif d'accompagnement psycho social formalisé s'appuyant sur les ressources de l'Epsm Val de Lys Artois et sur un dispositif régional d'aide aux étudiants et un dispositif local (psychologue et assistante sociale de l'Epsm Val de Lys Artois.

Pour échanger avec notre référent handicap de la formation

laurent.lamarre@ghttpsy-npdc.fr.